



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 11/2018

Stationnement de substitution

Dates proposées pour les séances

Commission des finances :

24 septembre 2018

Salle des Combles, Maison-Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
 Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Le présent préavis concerne la réalisation de plusieurs parkings provisoires en remplacement de la perte de l'offre de stationnement sur le plateau de la gare. Durant ces prochaines années, l'actuel parking sera inutilisable en raison des travaux de construction du PPA Cully-Gare. En parallèle, les CFF réalisent la mise en conformité des quais et de la gare ainsi que des infrastructures ferroviaires pour l'arrivée du RER en gare de Cully. En fonction des différentes étapes de réalisation, le complexe scolaire des Ruvines, ne sera également plus atteignable par le plateau de la gare.

Face à ces contraintes, la Municipalité présente un plan pour maintenir une offre de stationnement à Cully.

2. Situation actuelle

Le plan ci-dessous représente la capacité actuelle du stationnement à la gare :



Le nombre de places de parc à compenser durant les travaux est de :

Type	nombre
Voitures	152
Places handicapés	2
Places 2 roues	38
Trains des vignes	2
Eco-point	1
Bus scolaires	5

En parallèle des ces éléments, il est impératif de tenir compte de l'activité du complexe scolaire des Ruvines qui accueille :

- des sportifs durant les soirs de la semaine
- l'accueil de jour au foyer des Ruvines
- 12 locataires de places de parc dans le garage souterrain
- la protection civile (PC)
- des manifestations.

Les contraintes ci-dessus forment la base du dimensionnement nécessaire au plan du stationnement de substitution.

Les autres zones de stationnement dans Cully ne sont pas prises en considération puisqu'elles sont actuellement déjà saturées, il s'agit des secteurs suivants :

- centre
- route de Lausanne
- rue de l'Indépendance
- route de la Corniche/chemin des Colombaires.

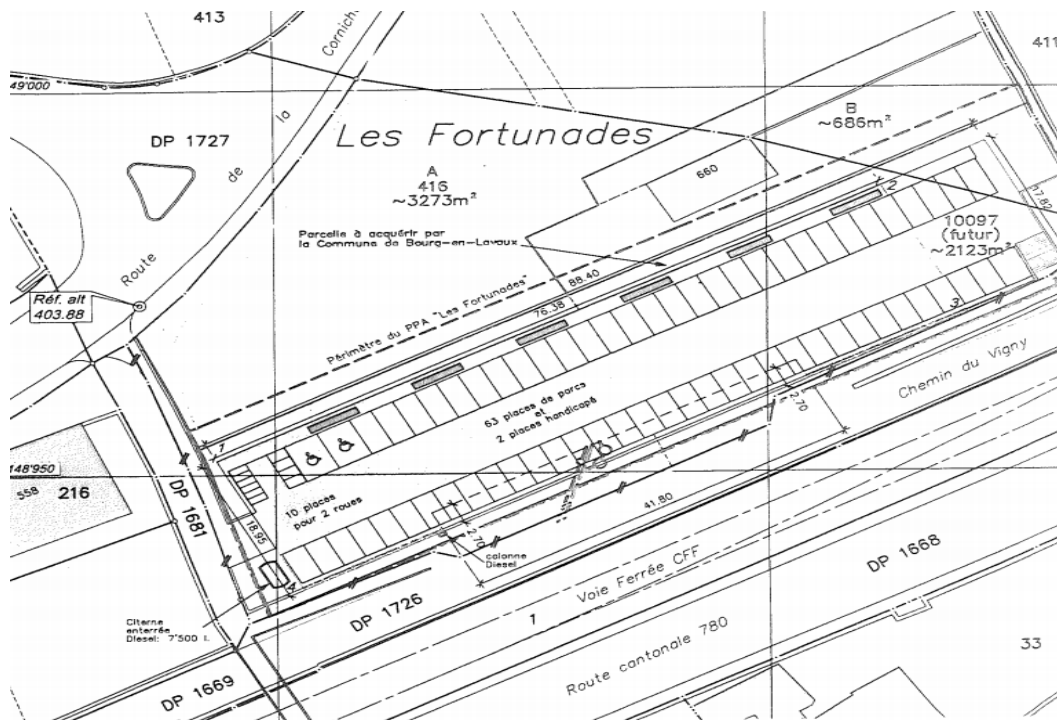
Il est également à relever qu'une moyenne de 180 macarons est achetée chaque année. Toutefois, il n'y pas de statistique sur le nombre de macarons utilisés sur le l'actuel parking de la gare.

3. Emplacements

Les emplacements suivants sont proposés dans le cadre de l'avant-projet :

- toiture des Fortunades
- collège des Ruvines, préau supérieur
- stade des Ruvines, zone d'athlétisme
- route de Grandvaux
- chemin des Colombaires
- giratoire de la Gare de Cully
- chemin de Moratel
- route de Vevey
- Maison-Jaune, salle Davel.

Toiture des Fortunades



- parking public sur la toiture du bâtiment communal
- accès par la route de la Corniche

Utilisateurs :

- places pour les visiteurs et les habitants
- places réservées pour le personnel de voirie
- places réservées pour le personnel de la défense incendie

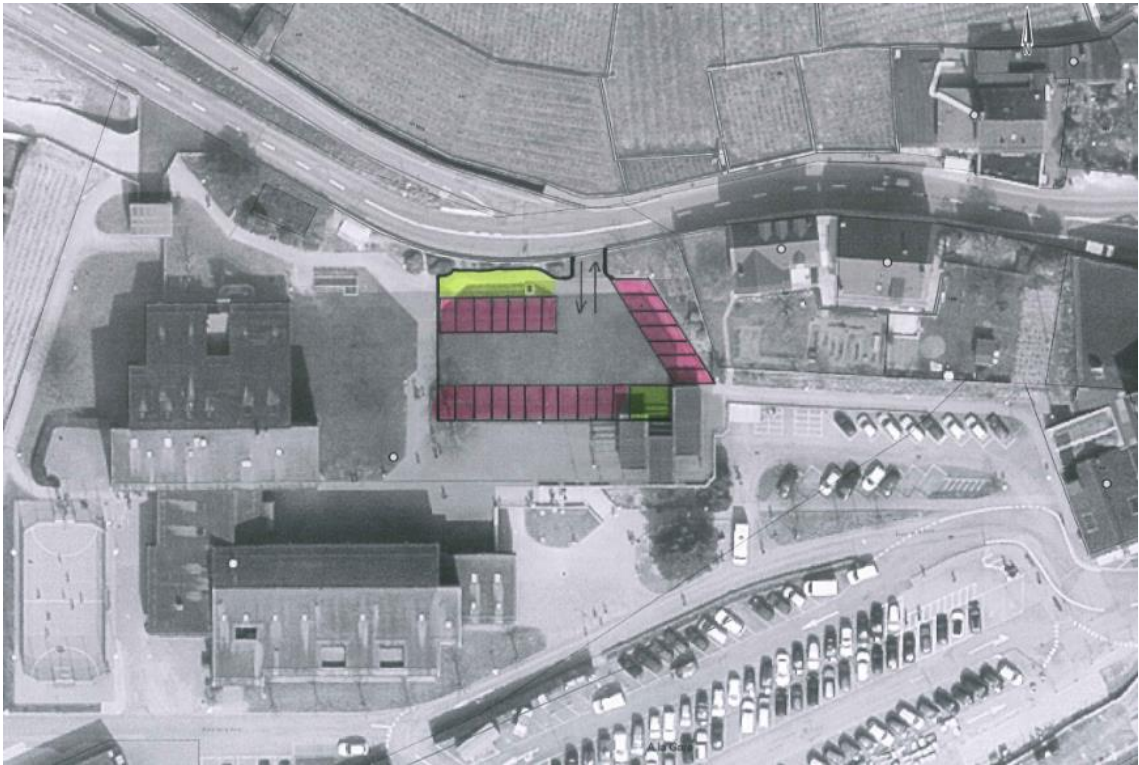
Capacité :

- 43 places publiques
- 2 places bornes électriques
- 2 places handicapés
- 10 places 2 roues
- 11 places de voirie
- 7 places service du feu

Régime de stationnement :

- parking payant, avec horodateur
- du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00
- samedi de 08h00 à 17h00
- sauf macarons A – B

Complexe scolaire des Ruvines (préau du collège)



- création d'un parking provisoire sur le préau du complexe
- accès par la route de Grandvaux

Le parking n'est pas destiné au public, mais est réservé aux utilisateurs du complexe (avec autorisations), soit :

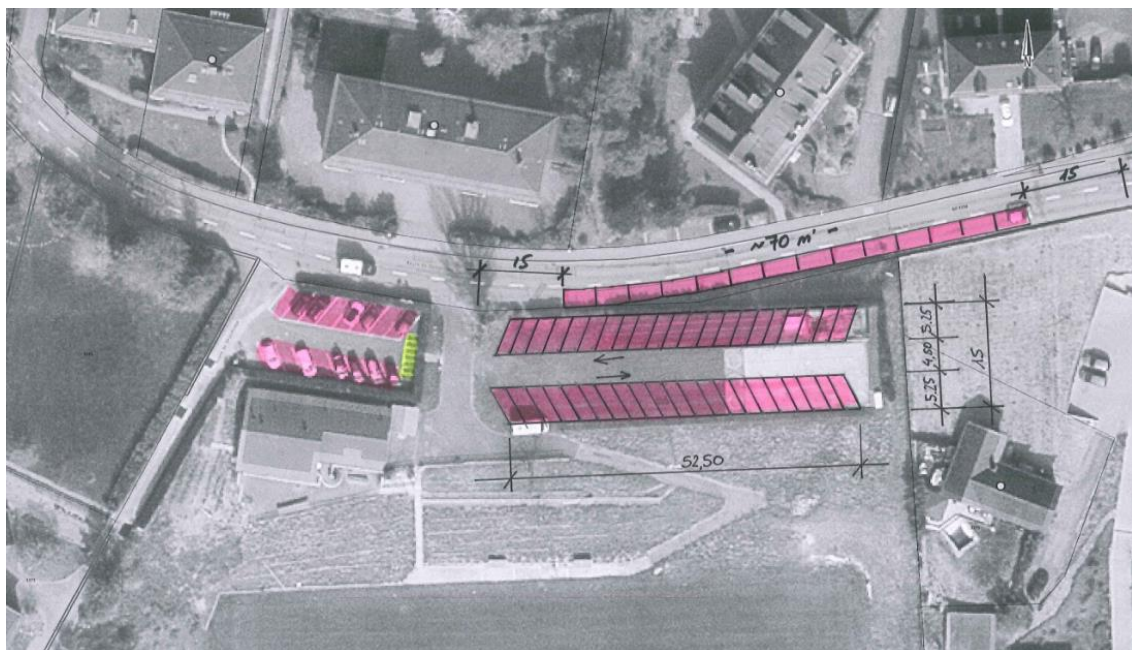
- directeur des écoles, enseignants itinérants
- concierges
- locataires du garage souterrain
- utilisateurs de la salle de sports (en soirée, la semaine)
- PC, commandant
- dépose et prise en charges des élèves

Capacité :

- 25 places voitures
- 20 à 30 places motos

Ce dispositif sera utilisé en fonction du déroulement des étapes de construction du plateau de la gare. Une correspondance spécifique sera adressée à la Direction des écoles ainsi qu'aux parents concernés par l'accès au collège des Ruvines.

Stade des Ruines, route de Grandvaux / Cully



Le site actuel accueille déjà 16 places pour voiture et 8 places pour deux-roues ; dès lors, l'opportunité d'utiliser le terre-plein pour compléter l'offre actuelle tout en restant proche du centre est judicieuse.

Utilisateurs :

- accessible aux visiteurs et habitants

Capacité :

- 42 places voitures, sur le terre-plein
- 14 places voitures sur la route de Grandvaux

Régime de stationnement :

- parking payant, avec horodateur
- du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00
- samedi de 08h00 à 17h00
- sauf macarons A – B

Chemin des Colombaires



La création de stationnement sur la chaussée vient compléter l'offre existante au chemin des Colombaires. Ces places supplémentaires ne sont pas provisoires, elles resteront en fonction après les travaux. Elles sont également un élément de modération dans cette zone limitée à 30 km/heure.

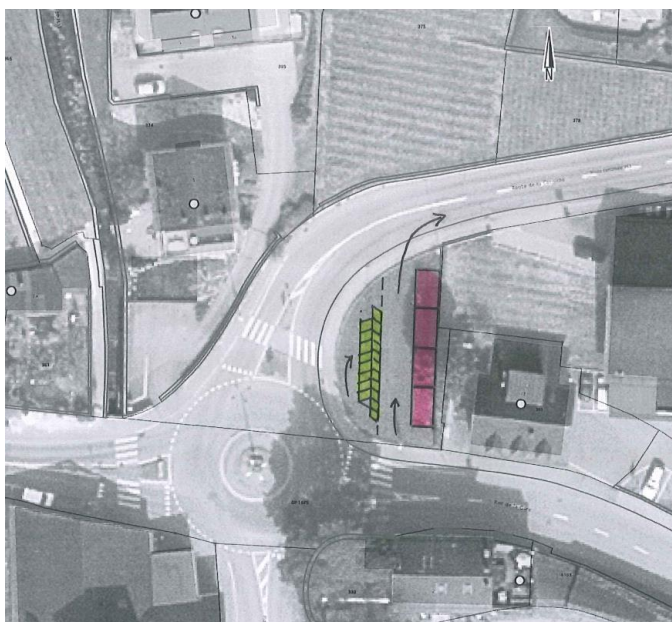
Capacité :

- 9 places voitures

Régime de stationnement :

- parking maximum 4 heures
- du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00
- samedi de 08h00 à 17h00
- sauf macarons A – B

Giratoire de la gare



Création de places de stationnement pour l'accès aux quais CFF : « dépose rapide 30 minutes » (uniquement pour les voitures).

Capacité :

- 4 places voitures
- 20 places deux-roues

Régime de stationnement :

- Parking maximum 30 minutes, tous les jours, 24h sur 24h

Place de la salle Davel



Création de 4 places supplémentaires.

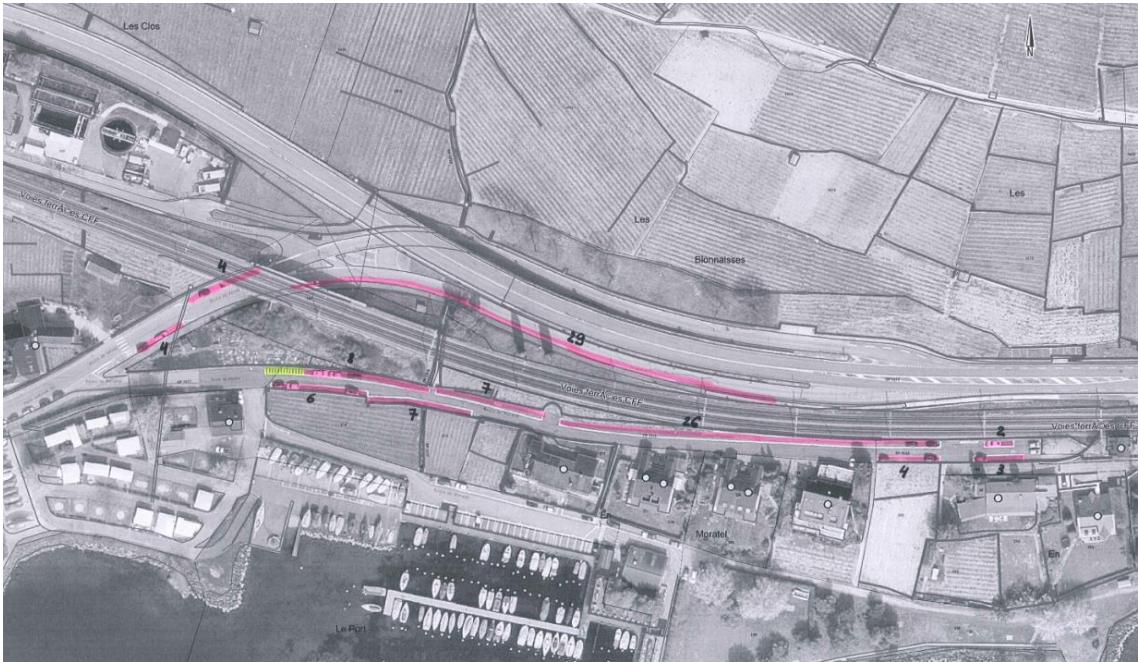
Extension définitive de l'offre de stationnement sur cette zone.

Pour des raisons de coordination avec les travaux réalisés dans l'immeuble rue Davel 9 (préavis 19-2017), les 4 places sont déjà aménagées.

Régime de stationnement :

- maximum 2 heures
- du lundi au vendredi de 08h00 à 22h00
- samedi de 08h00 à 17h00

Chemin de Moratel et route de Vevey



Le chemin de Moratel et la route de Vevey (sortie de Cully) n'ont pas besoin de travaux de génie civil pour aménager ces zones de stationnement existantes. Seul le régime de stationnement sera modifié, ce qui permet :

- de valoriser les places de stationnement actuelles
- une accessibilité par la route de Vevey, soit par l'Est
- proche de la gare d'Epesses

Utilisateurs :

- pour les visiteurs et les habitants
- les utilisateurs des plages

Capacité :

- 100 places voitures
- 15 places deux-roues

Régime de stationnement :

- parking payant, avec horodateur
- du lundi au dimanche de 08h00 à 18h00
- samedi de 08h00 à 17h00
- sauf macarons A – B

Remarques :

Ces deux zones sont fortement sollicitées durant la saison estivale alors que le stationnement reste gratuit. Comme il faut compenser une partie des places perdues à

la gare, c'est l'occasion de remédier à cette situation. D'une part, l'offre de stationnement sera identique qu'à l'Ouest de Cully et, d'autre part, une rentrée annuelle de CHF 14'000.- est estimée durant l'été, contre aucune recette actuellement.

4. Résumé

Lieu	Voiture	H	2 roues	Electrique	Régime	Horodateur
Fortunades	43	2	10	2	payant	1
Ruvines/Grandvaux	56				payant	1
Colombaires	9				max 4 heures	
Giratoire Gare	4		20		max 30 minutes	
Salle Davel	4				max 2 heures	
Moratel/Vevey	100		15		payant	4
Total	216	2	45	2		6

5. Bus scolaires

Les bus scolaires stationnent actuellement au collège des Ruvines ; ils seront déplacés au collège du Genevrey qui dispose des places nécessaires durant les vacances et en soirée. Les chauffeurs devront effectuer quelques courses supplémentaires pour éviter de surcharger le stationnement dans Cully. La cour du collège du Vanel peut aussi faire l'objet d'un parking complémentaire.

6. Lavaux Express

Actuellement, deux trains stationnent à la gare et un train aux Liaisettes, emplacement mis à disposition par M. Haenni, syndic.

Dans la situation future, il ne sera plus possible de stationner deux trains à la gare de Cully. Dans ce cadre, deux emplacements sont prévus, le 1^{er} en bordure du chemin d'améliorations foncières de Plan Perey, au droit du dépôt du gaillard d'avant, le 2^{ème} sur la parcelle communale n° 10056 située au Champ de l'Essert, Aran.

Plan Perey, Cully :

Les deux trains touristiques peuvent stationner le long de l'entrepôt du gaillard dans la bordure du chemin. La banquette herbeuse sera aménagée en conséquence. Cette option nécessite d'effectuer une boucle par Epesses pour parquer en marche avant, ce qui permet ensuite de rejoindre la place d'Armes par le chemin du Vigny et de prendre en charge les utilisateurs au droit de l'actuel kiosque de la place comme actuellement, ou de se rendre à la gare ou à l'Union Viticole.

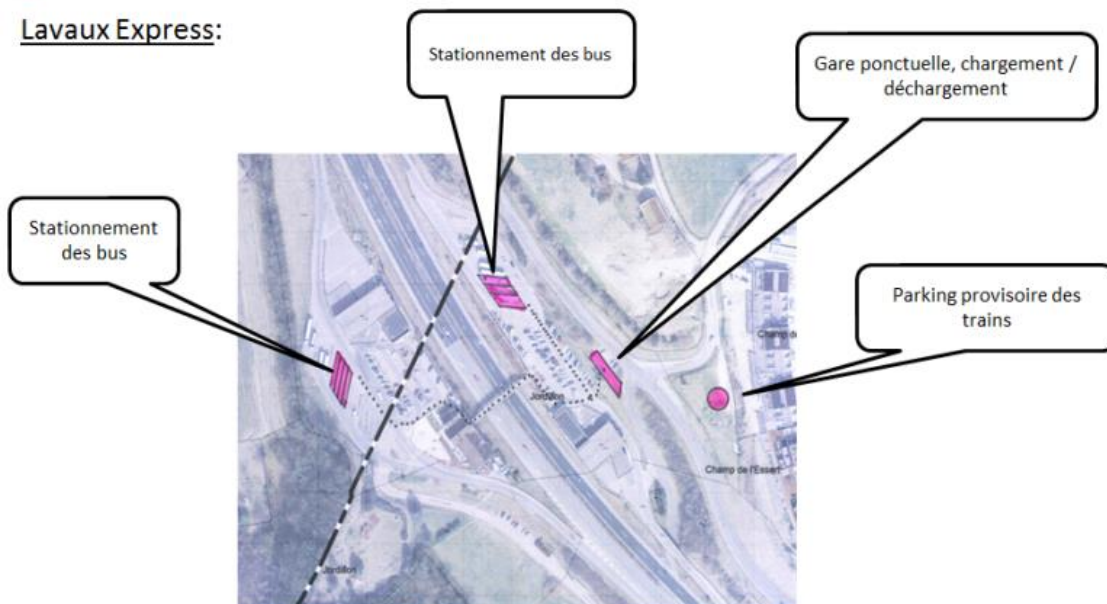


Champ de l'Essert, Aran :

Cette option permet de stationner les cars touristiques sur le parking de l'autoroute et de prendre en charge les utilisateurs depuis le petit parking de la route des Monts-de-Lavaux, comme le démontre le plan ci-après :



Lavaux Express:



7. Aménagement des parkings

Les parkings suivants feront l'objet de travaux de génie civil pour leur aménagement :

- complexe scolaire des Ruvines
- stade des Ruvines
- giratoire de la gare
- stationnement des trains du Lavaux Express.

Les autres parkings n'ont pas besoin de travaux de génie, mais uniquement d'un marquage et d'une signalisation fixe.

Descriptif simple :

Les travaux de génie civil consisteront à décaper la terre végétale, de la stocker à Chincuz (pour réutilisation), de créer un encaissement en écograde (fondation), de poser des bordures en béton pour la délimitation des places puis la pose d'un revêtement en béton bitumineux.

8. Signalisation

Une partie de la signalisation fixe verticale du parking de la gare sera récupérée et viendra compléter celle qui doit être acquise dans le cadre du présent préavis.

Toutes les places seront marquées au sol en peinture blanche 2 composants.

9. Horodateurs

Le parking de la gare est équipé de 2 horodateurs. Actuellement, c'est la seule zone publique de stationnement payante sur l'ensemble du territoire communal. Ce dispositif avait été installé en 2008 pour un montant de CHF 35'000.- (préavis Cully n°19/2008).

Le tableau ci-dessous dresse les revenus générés par les horodateurs :

Revenus par année des horodateurs								
année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	total
montant	39'080.30	31'471.80	32'962.50	22'741.30	37'949.75	45'445.20	31'073.05	240'723.90
moyenne annuelle		34'389.12						

Le tableau ci-dessous présente le montant des locations versé aux CFF :

Location du parking aux CFF								
année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	total
montant	42'938.00	42'938.00	42'938.00	36'684.35	34'178.00	40'408.00	40'408.00	280'492.35
moyenne annuelle		40'070.34						

L'introduction des horodateurs, autrefois gratuit, a permis de compenser la location de la place de la gare aux CFF à hauteur de 86% environ.

Régime de stationnement :

Le régime de stationnement sera adapté en fonction des nouvelles zones décrites ci-dessus. Le tarif de stationnement sera modifié selon le tableau ci-dessous :

- 1 heure = gratuit
- 2 heures = 1.50
- 3 heures = 3.00
- 4 heures = 4.50
- 5 heures = 6.00
- la journée = 7.00

Pour les personnes bénéficiant d'un macaron, les conditions restent identiques.

Afin d'unifier le système entre les six communes membres de l'APOL, le modèle « strada » a été choisi. Ces nouveaux horodateurs permettront un paiement avec de la monnaie, par carte bancaire lecteur cible ou par l'application « ParkingPay ».

5 langues seront disponibles pour effectuer l'opération.

Il n'y aura plus de numérotation des places au sol, mais l'utilisateur devra insérer dans l'horodateur le numéro de plaques de son véhicule et choisir la durée de son stationnement.

Cette solution simplifie les contrôles des agents du stationnement qui, en scannant avec leur portable la plaque d'immatriculation du véhicule, peuvent vérifier directement la validité du stationnement.

10. Procédure

Malgré le fait que l'aménagement des parkings soit provisoire, ce projet doit faire l'objet d'une enquête publique selon les bases légales suivantes :

Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions

Chapitre V, article 103, alinéa 1 ;

Ordonnance sur la circulation routière

Chapitre 15, article 107, alinéas 1b, 2, 2bis.

Dans ce cadre, le bureau de géomètre officiel Gémétris, a été mandaté par la Municipalité pour dresser les plans et les documents d'enquête relatifs au dossier.

11. Budget

Le tableau ci-dessous résume le budget nécessaire à la réalisation des travaux qui a été calculé par le service des infrastructures qui, par ailleurs, assumera la direction des travaux. Mis à part les frais de géomètre, il n'y a pas d'autres honoraires de bureaux spécialisés.

Budget pour l'aménagement des parkings de substitution	
descriptif	montant TTC
aménagement génie civil	260'000.00
signalisation fixe, panneau	7'700.00
marquage au sol	16'500.00
horodateurs, 6x	92'000.00
bornes électriques de recharge (Fortunades)	22'000.00
frais de géomètre, mise à l'enquête	12'000.00
frais de communication, tous ménages	3'000.00
total provisoire	413'200.00
divers et imprévus 10%	41'320.00
Total TTC	454'520.00

Le tableau ci-dessous indique les frais annuels de gestion des horodateurs

Budget annuel de fonctionnement pour la gestion des horodateurs	
module ParkoCrediPark MR40	792.00
module ParkoCrediPark A40	324.00
module Parkodata Pbyplate	1'764.00
Total budget de fonctionnement	2'880.00

Le tableau ci-dessous présente le budget dès 2019, du compte de fonctionnement du chapitre 432, Parkings et places de parc. Il est à remarquer que la location de la place de la Gare a été retirée, représentant une économie annuelle d'environ CHF 40'000.- :

Budget annuel compte 432 Parkings, Places de parc (basé sur les comptes 2017)		
Libellé	charges	revenus
Achat matériel, cartes, entretien	5'257.95	
Gestion horodateurs	2'880.00	
CFF location places (-40'408.00)	0.00	
Frais administratifs	11'267.20	
Revenus locations		54'273.00
Revenus macarons		61'760.75
Revenus horodateurs, base = comptes 2017		31'073.05
Revenus cartes parage		1'710.00
Revenus plages (Moratel) estimation		14'000
Amortissement préavis 11/2018 (5ans)	91'000	
Total budget annuel	110'405.15	162'816.80

Les revenus restent plus importants que les charges malgré l'amortissement sur 5 ans du présent préavis. Cette situation est due notamment à la suppression du bail de location aux CFF pour la place de la Gare.

Les frais de démolition et de remise en état ne sont pas inclus dans le présent devis, la date de mise en service du nouveau parking de la gare n'étant pas connue ; les prix déposés aujourd'hui ne seraient plus d'actualité et il faudrait refaire un appel d'offre. De plus, ces frais pourraient être également mis au budget de fonctionnement de l'année de mise hors service des parkings provisoires.

12. Planification

Les travaux sont prévus dès l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, soit mi octobre pour la fin de l'année, ceci afin d'être opérationnel dès que les travaux du plateau de la gare débiteront.

13. Communication

Le plan du stationnement pour Cully, édité en 2008, sera réactualisé et distribué aux habitants de la commune. Ce document sera accompagné d'informations pratiques rappelant les horaires par zone, les tarifs, les macarons, etc. Il sera envoyé par le biais d'un « tous ménages » et sera également disponible aux guichets de l'administration et au poste de police.

14. Sortie des liquidités

2ème semestre 2018 et 1er trimestre 2019.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 11/2018 de la Municipalité du 10 septembre 2018 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'autoriser la Municipalité à réaliser des parkings de substitution pour la durée des travaux du plateau de la gare de Cully ;**
- 2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement pour la réalisation des travaux d'aménagement pour un montant de CHF 454'520.00 ;**
- 3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
- 4. d'amortir l'investissement relatif à l'aménagement des parkings de substitution provisoires de CHF 454'520.00 sur une durée de 5 ans, à raison de CHF 91'000.00 par année (chapitre 432), la première fois au budget 2019.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 septembre 2018

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Paul Demierre